



## C'est maintenant qu'il faut améliorer les conditions d'exercice des stagiaires du premier comme du second degré !

Toutes nos organisations syndicales s'opposent à la réforme de la formation des enseignants et en exigent l'abrogation. Cette réforme a été pilotée par l'objectif de supprimer des milliers d'emplois et d'imposer une autre conception du métier.

Aujourd'hui, la réalité que vivent les stagiaires depuis la rentrée apporte la preuve que cette réforme est catastrophique pour l'avenir de nos métiers et du système éducatif : temps complet d'enseignement, formation notoirement insuffisante de l'avis même des stagiaires s'ajoutant au temps de service et restreinte à un compagnonnage les placent dans une situation intenable. Bon nombre d'entre eux sont amenés à prendre des congés maladie car ils n'arrivent pas à faire face, certains démissionnent ! Cela ne les prépare pas à un métier exigeant et complexe qui exige une véritable formation professionnelle, à laquelle ne peuvent se substituer quelques heures d'observation ou des stages dans le cadre du master et de la préparation aux concours.

Pour les syndicats signataires de la présente déclaration, l'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation. Pendant cette année la formation doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie. Elle doit se dérouler pour les deux tiers du temps à l'IUFM (formation théorique et analyse de pratique) et pour le tiers restant en formation pratique sur le terrain. Dans ce contexte, les syndicats signataires de la présente déclaration soutiennent le mouvement en cours des stagiaires et leurs revendications :

moins de temps devant les élèves et davantage de formation en IUFM . Dans un premier temps, il faut libérer les stagiaires de leurs responsabilités classe autant de temps qu'on les convoque le midi, le soir et le mercredi pour la formation. Le suivi des PES par les maîtres formateurs en terme de volume horaire est très insuffisant et doit être renforcé le plus rapidement possible.

Les affectations des stagiaires doivent faire l'objet d'un examen en CAPD et de la mise en place progressive de règles qu'il conviendra d'élaborer dans la transparence. Les règles de titularisation doivent être communes et connues de tous.

Les syndicats signataires demandent à l'inspecteur d'académie de réunir cette CAPD dans les meilleurs délais.

L'intersyndicale appelle les stagiaires et tous les personnels des écoles, collèges et lycées à participer à un rassemblement le mercredi 1er décembre à 14h30 au métro Sèvres- Babylone, pour interpellier le Ministre sur la situation qui est faite aux enseignants stagiaires. Le Ministre doit entendre la voix de la profession ! Une audience a été demandée au Ministre.

Les revendications des stagiaires rejoignent celle de tous les enseignants pour la défense des statuts et des conditions de travail.

**RASSEMBLEMENT AU MINISTÈRE  
MERCREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2010  
métro Sèvres-Babylone 14h30**